



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication de la convocation	Nombre de conseillers	
17/07/2026	17/07/2026	En exercice	11
		Présents	10
		Votants	11

L'an deux mille vingt-six et le vingt deux juillet à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Sophie JARDINOT, Maire.

Étaient présents : Messieurs, Mesdames JARDINOT Sophie, BRANCO Luc, CANAVESE Marielle, DEL CHIOCCIORA Ludovic, GAILLARD Olivier, ANTON Sandy, BULTOT Marie, LUCIANI Xavier, KEERLE Vanessa, GAGNEBE William

Étaient excusés : BOCCIA Françoise

Avaient donné pouvoir BOCCIA Françoise à JARDINOT Sophie

Étaient absents non-excusés :

Parmi les membres présents, Marie BULTOT est désignée secrétaire de séance.

07 2026 09 Création d'un poste d'adjoint au secrétaire de mairie

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que, conformément à l'article 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par le Conseil Municipal de la collectivité.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant les besoins de la commune pour assurer les missions de coordination de services et la gestion des dossiers courants et complexes de la commune.

Madame le Maire propose la création d'un emploi permanent à temps complet pour seconder le secrétaire de mairie et pourvoir aux missions qui lui incombent en son absence.

Cet emploi pourra relever :

Soit de la grille des adjoints administratifs ou adjoints administratifs principaux, relevant de la catégorie hiérarchique C, grade des adjoints administratifs ou adjoints administratifs principaux, filière administrative, à temps complet.

Soit de la grille des rédacteurs ou rédacteurs principaux, relevant de la catégorie B, grade des rédacteurs ou rédacteurs principaux, filière administrative, à temps complet

Soit de la grille des attachés, relevant de la catégorie A, grade des attachés, filière administrative, à temps complet

Cet emploi doit être pourvu prioritairement par des fonctionnaires. En cas de vacances d'emplois, conformément aux conditions fixées par la loi, il pourra être pourvu par des agents contractuels dans le respect des conditions de recrutement et de rémunération prévues par les différents articles correspondant.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1 : De créer l'emploi d'adjoint au secrétaire de mairie afin répondre aux besoins de la commune. Cet emploi sera :

Soit de la grille des adjoints administratifs ou adjoints administratifs principaux, relevant de la catégorie hiérarchique C, grade des adjoints administratifs ou adjoints administratifs principaux, filière administrative, à temps complet.

Soit de la grille des rédacteurs ou rédacteurs principaux, relevant de la catégorie hiérarchique B, grade des rédacteurs ou rédacteurs principaux, filière administrative, à temps complet

Soit de la grille des attachés, relevant de la catégorie A, grade des attachés, filière administrative, à temps complet

ARTICLE 2: De créer cet emploi à temps complet

ARTICLE 3: D'autoriser le cas échéant le recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi en cas de vacance de poste et dans le respect de la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Fait et délibéré en séance.



Madame le Maire,

Sophie JARDINOT

Le Secrétaire de séance,

Marie BULTOT

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le
- et de sa publication le

Madame le Maire,
Sophie JARDINOT.

